

MÉCÉNAT PARTICIPATIF : **tous à l'œuvre!**

Cérémonie
de décoration
de donateurs
de la culture

mardi 9 décembre 2014

Communiqué de presse



MÉCÉNAT
PARTICIPATIF **Tous**
à l'œuvre!

FLEUR PELLERIN RELANCE LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT CULTUREL À L'OCCASION DE L'ÉVÈNEMENT "MÉCÉNAT PARTICIPATIF : TOUS À L'ŒUVRE !"

Lors de l'événement « Mécénat participatif : tous à l'œuvre ! », mardi 9 décembre 2014, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a relancé la politique de mécénat du ministère.

A cette occasion, Fleur Pellerin a remis la distinction de « donateur de la Culture » à seize donateurs représentatifs, par la fréquence de leurs dons et leur diversité, du mouvement du mécénat participatif.

Ces donateurs ont été choisis pour le soutien qu'ils apportent au programme « Tous mécènes » du musée du Louvre, à des projets de la Fondation du patrimoine, ou à des projets culturels référencés sur les plateformes de don Babeldoor, KissKissBankBank, My Major Company, proarti, touscoprod, et Ulule. Les projets auxquels ils ont participé concernent aussi bien la préservation de notre patrimoine (rénovation, achat de pièces significatives...) que des projets artistiques (lancement d'un album musical, publication d'une œuvre littéraire, accompagnement d'un projet culturel...).

Leurs noms figurent dorénavant dans le « Cercle des mécènes et donateurs de la Culture », animé par la mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication.

A cette occasion, la ministre a fait part de son ambition pour la politique de mécénat culturel du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre a ainsi annoncé la création, avant l'été 2015, d'un portail en ligne qui référencera et assurera la promotion de la diversité des projets patrimoniaux ou artistiques que les établissements du ministère, les grandes fondations du secteur culturel et les plateformes de financement participatif proposent régulièrement à la générosité du public.

Elle a également présenté la « Charte du mécénat culturel », établie en lien avec Bercy, qui vise à accompagner le développement du mécénat en favorisant, de la part des acteurs culturels, une application de la législation, conforme à ses principes fondamentaux, dans le respect tout à la fois du bien commun, des spécificités des organismes culturels et des prérogatives des mécènes. Cette charte est applicable à compter de ce jour.

La Ministre souhaite enfin conforter la dynamique du mécénat culturel en signant en 2015 une nouvelle convention quinquennale avec CCI France, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et le Conseil supérieur du notariat, partenaires du ministère depuis dix ans, et, pour la première fois avec le Conseil national des barreaux.

Cette cérémonie coïncide avec la présentation, le 9 décembre, de la charte du mécénat des entreprises et des particuliers de l'association Admical, approuvée par le ministère de la Culture et de la Communication, et avec les 2e Assises de la Finance participative, organisées par l'association Financement participatif France au ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le 11 décembre.

Paris, le 9 décembre 2014

Contacts presse

**Délégation à l'information
et à la communication**

Tél. : 01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère
de la Culture et de la Communication

culturecommunication.gouv.fr

[facebook.com/
ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

twitter.com/MinistereCC

Le mécénat **la culture** **au cœur de la cité**

L'affirmation du mécénat constitue un enjeu majeur pour le secteur culturel : d'une part le mécénat intervient de plus en plus comme un élément structurel du financement de nombreux organismes publics et associatifs, d'autre part la participation croissante de la société civile sous une forme individuelle ou collective tend à replacer clairement l'activité culturelle au cœur de la vie de la cité, comme un élément majeur d'innovation, de dynamisme économique, d'attractivité, de cohésion sociale et de rayonnement.

Le mécénat la culture au cœur de la cité

Le montant global de la générosité des entreprises et des particuliers français, tous domaines confondus, peut être estimé à 6 Mds d'euros, dont environ 3,2 milliards sont déclarés à l'administration fiscale en application de la législation relative au mécénat : 2 milliards pour les particuliers, 1,2 milliard pour les entreprises.

On doit souligner que depuis 2003 les données fiscales relatives au mécénat sont en hausse régulière, qu'il s'agisse du mécénat des entreprises ou de la philanthropie individuelle : actuellement, plus de 37 000 entreprises, plus de 5,6 millions de foyers fiscaux et plus de 32 000 redevables de l'ISF sont concernés.

La part de la culture

La répartition des dons n'est pas précisément connue, mais on peut évaluer la part de la culture (sauvegarde et enrichissement du patrimoine, soutien à la création, éducation artistique et culturelle, accès la culture) entre 15 et 20%.

Si, depuis 2008, dans un contexte de crise, l'évolution du mécénat des entreprises, en particulier des grandes entreprises, est moins dynamique qu'auparavant à la culture (voir à ce sujet l'enquête Admical CSA 2014), en revanche la progression de la générosité des particuliers est tout à fait impressionnante comme le montrent :

- L'essor des fonds de dotation (plus de 1900 créés depuis 2009 au rythme d'1 par jour, dont près de 22% de ces fonds ont un objet social artistique ou culturel).
- le succès des appels à la générosité publique lancés par la Fondation du patrimoine (« mécénat populaire » touchant à la fois les petites entreprises et les particuliers), les grands établissements nationaux comme le Louvre, la Bibliothèque nationale de France, l'Opéra de Paris, le musée d'Orsay, Universcience, le musée Guimet, ou la Cité de l'architecture et du patrimoine pour ne citer qu'eux, voire des structures territoriales.
- le succès plus récent du mécénat participatif culturel sur des plateformes de don comme Ulule, KissKissBanBank, touscoprod, MyMajorCompany, Babeldoor, proarti...plus récemment Culture Time.

les Donateurs décorés



Elian CADIS et sa fille Océane CADIS

Elian CADIS a 42 ans, vit à La Voulte-sur-Rhône (Ardèche), où il est facteur, est né le 11 septembre 1972 à Valence dans la Drôme. Aimant la vie, il aime faire rire les gens autour de lui, il a participé à un grand nombre de projets sur KissKissBankBank, il choisit les projets avec l'aide de sa fille de 10 ans estimant que c'est une fierté de pouvoir aider à concrétiser les rêves des autres.



Pascal KUNITANI

Pascal KUNITANI, 31 ans, vit à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) et est salarié d'un opérateur téléphonique. À l'âge de 27 ans, il découvre le financement participatif dans le domaine du cinéma, et commence à soutenir des projets via la plateforme touscoprod. En 4 ans, il a soutenu 42 projets cinématographiques, persuadé que le financement participatif peut prendre le relais des aides à la production pour maintenir l'exception culturelle française.



Alain et Chantal GOUVERNEYRE

Alain et Chantal Gouverneyre, 59 et 64 ans, sont très attachés au musée du Louvre et le visitent régulièrement depuis plus de 25 ans. C'est donc tout naturellement qu'ils ont participé à la première campagne Tous mécènes ! lancée par le Louvre en 2010 pour l'acquisition des Trois Grâces de Cranach. Ils n'ont ensuite jamais raté le rendez-vous. C'est le rôle qu'ils peuvent jouer aux côtés du Louvre, véritable musée universel, qui motive particulièrement Alain et Chantal Gouverneyre. Cette année à nouveau, ils ont été parmi les premiers donateurs de la Table de Teschen, un joyau de l'histoire européenne classé Œuvre d'intérêt patrimonial majeur.



Laurent PUSKARCZYK

Laurent Puskarczyk, ancien Parisien récemment installé à Lille, a 30 ans et est chef de produit dans la mode. Soutenir le musée du Louvre lui tient à cœur. Depuis cinq ans, il répond à chaque appel du musée et a ainsi participé à toutes les campagnes Tous mécènes ! Par ses dons, il souhaite soutenir la culture française pour la partager avec le plus grand nombre et avec les générations futures. Il contribue à l'enrichissement et à la préservation du patrimoine.



Monique CLAVREUL

Monique Clavreul, 74 ans, enseignante à la retraite, habite depuis une cinquantaine d'années à La Possonnière (Maine-et-Loire). Elle s'est engagée au sein de l'Association Histoire des Coteaux de Loire et de Maine qui lui permet d'entretenir un lien social. Cette bénévole très active est particulièrement sensible à la protection et l'histoire locale du patrimoine. C'est par cette association qu'elle a connu la Fondation du patrimoine : l'association a soutenu la commune de Savennières dans le cadre de la restauration l'oratoire Saint-Romain, à 3 km de chez elle. Elle réalise des dons sur des projets situés à proximité et renouvelle régulièrement son adhésion à la Fondation.



Damien et Anne SAVATIER

Damien et Anne Savatier, 56 et 57 ans, habitent le Havre depuis 24 ans. Unis par une passion commune : la mer, ils ont contribué via la Fondation du patrimoine à plusieurs opérations de sauvegarde toujours proches de leur environnement, dont le cotre Pilote Marie Fernand, les tableaux de la Société des Régates du Havre ou encore l'église de Sassetot-le-Mauconduit.



Claudine LECUYER

Claudine Lecuyer, 50 ans, habite à Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne), à la fois passionnée de musique et d'animaux, elle est également auteur de romans, pièces de théâtre, nouvelles, textes de chansons et projets de séries télévisées. Après 27 ans dans le transport routier, elle a créé sa propre société de loisirs nautiques en juillet 2014 tout en poursuivant l'écriture. Elle est au cœur du financement participatif depuis 2009 avec Kisskissbankbank et d'autres sites et a déjà soutenu une centaine de projets co-financés.



Sébastien FLEUREAU

Sébastien Fleureau, 31 ans, vit à Orléans (Loiret), a exercé de nombreux métiers : agent administratif, agent d'accueil, téléconseiller... Passionné de cinéma et de musique, il a soutenu près de 70 projets de financement participatif, permettant ainsi la réalisation de courts-métrages et d'albums de musique, mais aussi la restauration de monuments historiques.

les Donateurs décorés



Eric LEHMANN

Eric LEHMANN, 39 ans, cadre administratif en recherche active d'emploi, habite Nanterre. Passionné d'art dramatique qu'il pratique en amateur, d'art lyrique et de spectacle vivant, Il pratique couramment la photographie, les outils NTIC pour une utilisation tant personnelle que professionnelle, la Country Dance en Club, ... Il est un adepte du financement participatif de projets culturels, créatifs ou innovants sur le site «MyMajorCompany» et les sites web de divers organismes.



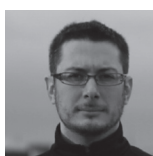
Leovic LECLUZE

Leovic LECLUZE a 41 ans, vit à Paris, est marié et a deux enfants. Après une longue carrière dans les marchés financiers asiatiques, il soutient dès 2008, plusieurs ONGs. En 2013, il part en mission humanitaire dans les quartiers pauvres de la banlieue de Sihanoukville au Cambodge, accompagné de son épouse et de ses deux enfants. De retour à Paris il crée un Fonds d'investissement à vocation humanitaire - Koonsao, «clés» en khmer. Premières donations sur Babeldoor et via d'autres circuits de partage, aidant à financer des projets humanitaires à vocation agricole, éducatifs, culturels et médicaux.



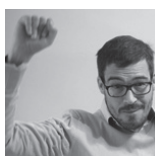
Guy LAUDET

Guy LAUDET, 60 ans, vit à Saint-Rogatien (Charente-Maritime), est passionné de musique. En 2009, il décide de soutenir des projets musicaux en s'inscrivant sur des sites de financement participatif, dont le site Ulule.com. En quelques années, a soutenu plusieurs centaines de projets dont 68 sur le site Ulule.



Samuel RASETTI

Samuel RASETTI, 32 ans, vit au Canada, a baigné dans un environnement multiculturel. Depuis plus de 10 ans il travaille dans le secteur des nouvelles technologies, particulièrement Internet. En combinant ces deux aspects, c'est tout naturellement qu'il a été conquis par le concept du financement participatif. Ce mode de financement alternatif et décentralisé permet l'émergence de projets inédits, aspect important pour Samuel qui aime soutenir des initiatives innovantes.



Guillaume BOUTIN

Guillaume BOUTIN, 41 ans, vit à Paris, chef d'entreprise, fondateur de SensCritique.com, le site du bouche à oreille culturel. Que ce soient des films classiques ou des productions documentaires, il aime les nouveaux regards qu'apporte le financement participatif.

Odette HENRY

Odette Henry est parisienne et a 86 ans. Fidèle donatrice du Louvre depuis plus de cinq ans, elle soutient chaque année le Louvre à travers les campagnes *Tous mécènes !* Elle aime le musée du Louvre, y est personnellement très attachée et souhaite par son soutien financier apporter sa pierre à l'édifice. Elle compte chaque année parmi les donateurs du Louvre.



Sandrine LANNO

Sandrine Lanno, 46 ans, vit à Paris, est metteuse en scène et comédienne et connaît bien les problématiques liées à la production de spectacles. Convaincue de l'importance des financements publics, Sandrine s'engage aussi pour la diversification des moyens de financement qui est, selon elle, «l'avenir du spectacle vivant». Elle soutient la démarche de proart en apportant régulièrement des dons.

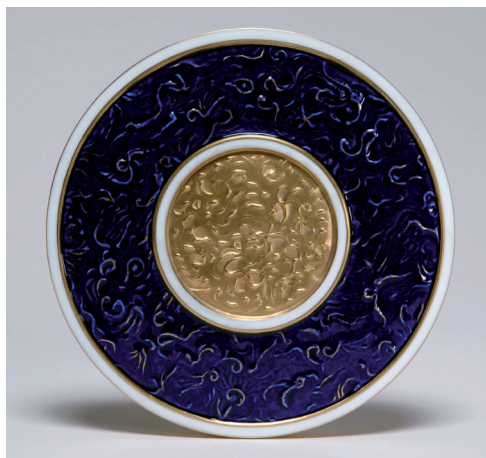
Noëlle HUMBERT

Noëlle Humbert, 70 ans, est née à Hallainville, petit village des Vosges. Elue Maire de son village à partir de 1995 pour deux mandats, elle a effectué des dons pour plusieurs projets en Lorraine et majoritairement dans les Vosges. Elle a notamment soutenu la restauration du château de Lunéville, ville à laquelle elle est attachée et dans laquelle elle a également vécu.

Le “Cercle des Mécènes” de la Culture

A la suite de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, des distinctions ont été créées pour les mécènes de la culture. Un décret du ministre de la Culture et de la Communication du 7 septembre 2005 les a instituées officiellement.

Attribuées pour une période de cinq ans, elles rassemblent autour du ministère les principaux bienfaiteurs de la vie culturelle française ainsi réunis en un Cercle avec lequel des relations pérennes sont établies par la mission du mécénat et les responsables du mécénat des directions et établissements du ministère. Ces distinctions sont destinées à manifester la reconnaissance de la France envers les personnes physiques – les « grands donateurs » et « donateurs » - et les personnes morales (entreprises, fondations et associations) - les « grands mécènes » et « mécènes » -, qui, par leurs actes de soutien et de générosité ont apporté une contribution éminente au développement culturel de notre pays.



Médaille de Grand Donateur / Grand Mécène



Médaille de Donateur / Mécène

Concrétisées par des médailles d'or ou d'argent créées par Philippe Favier. Elles ont été réalisées en porcelaine tendre à l'atelier du moulage repérage de Sèvres - Cité de la Céramique, par estampage dans un moule en plâtre, et retouches à la main. Après une première cuisson de biscuit à 1245°C, le bleu de Sèvres est posé à l'atelier de pose de fond et cuit à 1120°C.

Un émail incolore est ensuite posé sur le bleu pour le révéler lors d'une troisième cuisson à 1120°C. Les filets et rehauts en or sont réalisés à main levée à l'atelier de filage dorure, et cuisent à 800°C. L'or, sorti mat de cuisson, est ensuite bruni à l'atelier du brunissage afin de lui donner son éclat.

L'appel au don **au musée du Louvre**

Le musée du Louvre a lancé pour la première fois en 2010 une vaste campagne d'appel à la générosité sur le thème : « Tous mécènes du Louvre ! », en vue de l'acquisition, de *Les Trois Grâces* de Lucas Cranach.

Plus qu'une simple opération d'appel aux dons, les campagnes « Tous mécènes ! » permettent au musée de créer une relation très personnelle entre une œuvre et le public. Elles sont une illustration parmi d'autres de l'idée selon laquelle les collections appartiennent à tous et sont l'affaire de tous. Avec « Tous Mécènes ! », chacun a ainsi la possibilité d'intervenir directement dans l'histoire d'une œuvre.

Trois autres campagnes ont suivi celle du Cranach: pour la restauration de deux pièces exposées au département des Arts de l'Islam (porche mamelouk et vitrail de moucharabieh) en 2011, pour la reconstitution d'une fabuleuse *Descente de Croix* en ivoire en 2012, pour la restauration de *La Victoire de Samothrace* (et de l'escalier Daru) en 2013.

En 2014, pour la cinquième édition, le Louvre s'est fixé comme objectif d'acquérir un objet comme il en existe peu sur le marché de l'art : la *Table de Teschen*.

Cette nouvelle opération « Tous mécènes ! » permet de constater à quel point, au fil des années, elle est devenue un des grands rendez-vous du Louvre avec son public, qu'il soit fidèle ou seulement de passage.

Certains font un don « pour le Louvre », indépendamment de l'œuvre parce qu'ils souhaitent ainsi investir et s'investir dans la vie du musée, ce qui est une façon d'être acteur de son histoire ; d'autres, au contraire, donnent « pour une œuvre » ; d'autres pour éviter qu'un Trésor national ne quitte le territoire, pour leurs enfants ou en l'honneur d'un proche.

www.tousmecenenes.fr

Les chiffres “Tous mécènes”

Musée du Louvre

Historique, nombre de donateurs et montant collecté

Appel aux dons pour
Les Trois Grâces
de L. Cranach
en 2010

7200
donateurs

1 200 000 €
collectés

Appel aux dons pour
la restauration des deux trésors
du Caire (*le porche mamelouk*
et *le moucharabieh*) en 2011

1900
donateurs

500 000 €
collectés

Appel aux dons pour
l'acquisition des deux statuètes médiévales
en ivoire classées Trésor national (*Saint Jean*
et *la Synagogue*) en 2012

4500
donateurs

800 000 €
collectés

Appel aux dons pour
la restauration de *La Victoire de Samothrace*
et de son escalier monumental
en 2013

6700
donateurs

1 000 000 €
collectés

Total

3 500 000 €

Les chiffres “Tous mécènes”

Musée du Louvre

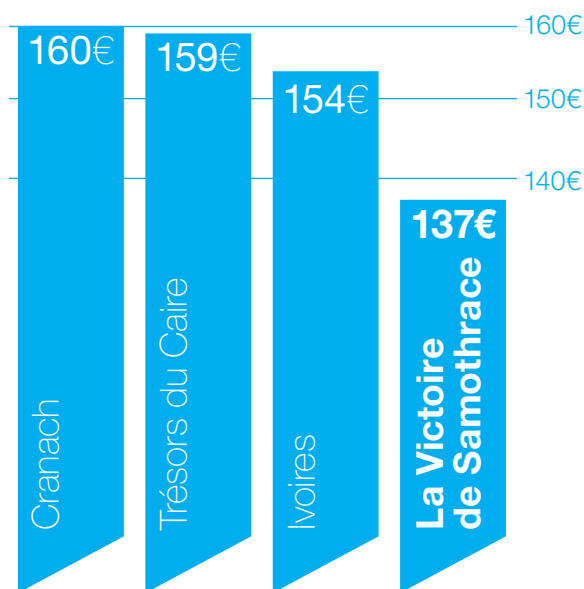
Focus sur la restauration de la Victoire de Samothrace

La récurrence des appels aux dons lancés par le Louvre ne semble pas constituer un frein à la mobilisation des donateurs :

cette 4^e campagne a rencontré un succès quasiment similaire à celui de la campagne *Cranach*. Elle a en outre permis de toucher près de

60% de nouveaux donateurs

Don moyen



Part de dons réalisés par des organismes

21% en moyenne de dons sont réalisés par des entreprises, écoles, associations et organismes divers.

La Fondation du patrimoine et le mécénat populaire

En 1999, la Fondation du patrimoine lançait sa première campagne de mécénat populaire. En 15 ans, 70 millions d'euros ont été collectés grâce à 250 000 donateurs, au profit de 6 000 opérations de sauvegarde du patrimoine !

Fin 2010, la Fondation du patrimoine lançait le premier site culture à posséder sa propre plateforme de dons intégrée, et offrait aux internautes la possibilité de faire en ligne un don fléché à l'un des 2 300 projets qu'elle soutient annuellement. Ce sont 2 millions d'euros qui ont déjà été collectés en ligne, dont plus de 1,3 million depuis le 1^{er} janvier 2013 !

Aujourd'hui la Fondation du patrimoine révolutionne le don en ligne en lançant le don en 1-clic. Sauver le patrimoine n'a jamais été aussi simple !

Désormais, l'internaute peut en un seul clic faire un don pour le projet de son cœur, et choisir de l'affecter au titre de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés. Son compte donateur lui permet d'accéder à l'historique de ses dons et à ses reçus fiscaux.

Qualifiée d' « exemple de gestion de qualité » par la Cour des Comptes en 2013, la Fondation du patrimoine ne prélève que 3% de frais de gestion sur l'ensemble des dons, et 5% au titre de l'ISF.


Lorsque des projets ont réussi à susciter une mobilisation populaire exemplaire, la Fondation du patrimoine les récompense en leur octroyant une aide financière complémentaire.

www.fondation-patrimoine.org

À propos de la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, est la première organisation privée en France dédiée à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'État au titre des Monuments historiques. Organisée autour de ses 24 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de 500 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité, ce « trésor des humbles », pour reprendre la très belle expression de Maeterlinck, qui plonge ses racines au plus profond de notre histoire. Lavoirs, pigeonniers, fermes, granges, églises et chapelles, moulins, anciennes fabriques sont autant de reflets de l'histoire économique et sociale de la France et de la vie quotidienne des générations qui se sont succédées dans nos villes et nos campagnes.

Avec près de 20.000 projets publics et privés soutenus depuis sa création, elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes.

 Le mécénat populaire, qui fait appel à la générosité publique, est sans doute son outil le plus emblématique. Il présente des résultats significatifs chaque année : en 2013, la Fondation du patrimoine a connu une année historique avec plus de 800 nouvelles souscriptions lancées au profit de collectivités locales ou d'associations, et a collecté plus de 12 millions d'euros.

Chiffres clés 2013

Fondation du patrimoine

- 2 465 projets privés, publics et associatifs soutenus
- 226,4 millions d'euros de travaux engagés
- 6 700 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment**

Souscriptions

- 800 nouvelles souscriptions lancées
- 12,2 millions d'euros de dons collectés
- plus de 41 000 donateurs

Mécénat

En 2013, la Fondation du patrimoine a reçu plus de

- 2 600 dons d'entreprises et de fondations d'entreprise,

pour un montant global de dons de

- 9,65 millions d'euros (tout type d'affectation : mécénat, souscription, adhésion, fonctionnement, etc...).

Si l'on ajoute aux souscriptions le produit de ces autres mécénats, le montant total des fonds recueillis par la Fondation s'est élevé à

- 20,8 millions d'euros

Par ailleurs, les 15 clubs de mécènes locaux de PME créés par la Fondation représentent en décembre 2014 un apport de

- 460 000 €.

* Labels, souscriptions, mécénat, subventions et concours.

**Source INSEE 1996 (non actualisée à ce jour) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,52 millions d'euros de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

L'association **Financement Participatif France**

Financement Participatif France est une association loi de 1901 ayant pour objectif **la représentation collective, la promotion, et la défense des droits et intérêts des acteurs du financement participatif** – notamment auprès des autorités de réglementation – pour faire progresser le financement de projets (entrepreneuriaux, culturels, sociaux, humanitaires, etc.) par les citoyens, en particulier en France.

L'acte fondateur du rassemblement des plateformes de *crowdfunding* en France a été la publication d'un manifeste et d'une pétition en faveur du financement participatif lancé lors d'un événement intitulé « La finance participative interpelle les candidats » au Palais Brongniart le 26 Mars 2012. A l'aune des élections présidentielles, les acteurs du secteur se sont regroupés pour ensemble demander la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement de la finance participative.

Le manifeste a conduit à la rédaction d'un livre blanc « Livre Blanc Finance Participative : Plaidoyer et propositions pour un nouveau cadre réglementaire » pour étayer les éléments et présenter les évolutions réglementaires demandées. En même temps les plateformes ont entamé un travail de rédaction d'un Code de déontologie et initié des contacts avec le régulateur (Banque de France) et les ministères concernés.

Le 13 août 2012, les acteurs du financement participatif se sont officiellement constitués en association.

L'association est composée de deux types de membres :

- Le collège des plateformes : les services de financement participatif
- Le collège des partenaires : les personnes morales et les citoyens désireux de participer au développement du financement participatif en France.

Le bureau de l'association est composé de 6 membres :

- un président : Nicolas Lesur,
Président Fondateur de la plateforme Unilend
- trois vice-présidents
désignés statutairement par les collèges, à savoir :
deux vice-présidents représentant le collège des plateformes,
et un vice-président représentant le collège des partenaires
- un trésorier
- un secrétaire général.

Les chiffres du financement participatif de la culture*

2013 et premier semestre 2014

Part de la culture dans les fonds totaux collectés

En 2013



la culture représente

22% des fonds collectés, toutes plateformes confondues, soit un montant de **17 226 000 €**

Au 1^{er} semestre 2014



la culture représente

17,65% des fonds collectés, toutes plateformes confondues, soit un montant de **11 719 000 €**

Part de la culture dans les fonds collectés par les plateformes de don

En 2013



la culture représente

68,9% des fonds collectés, par les plateformes de don (avec ou sans contreparties), soit un montant de **13 780 000 €**

Ils se répartissent comme suit :

26% musique 15% audiovisuel 27,9% autres

Au 1^{er} semestre 2014



la culture représente

59% des fonds collectés, par les plateformes de don (avec ou sans contreparties), soit un montant de **11 652 500 €**

Ils se répartissent comme suit :

17,7% musique 11,8% audiovisuel 29,5% autres

* Sont inclus dans culture : arts plastiques, audiovisuel, édition/journalisme, enseignement/éducation, musique, patrimoine, spectacle vivant et sport.

6 plateformes de financement participatif culturel



www.kisskissbankbank.com

KissKissBankBank est une plateforme de crowdfunding dédiée à la création et l'innovation internationale. Leur mission est de favoriser la création indépendante internationale en permettant à des milliers de créateurs de collecter des fonds auprès du public en conservant 100% de la propriété intellectuelle de leurs projets. KissKissBankBank est une véritable machine à créer de l'optimisme : "Libérons la créativité !". KissKissBankBank a été fondé par Omblin le Lasseur, Vincent Ricordeau et Adrien Aumont en Septembre 2009.



www.ulule.com

Ulule est une plateforme de financement participatif ouverte à tous types de porteurs de projet (entreprises, associations, particuliers), permettant de financer des projets créatifs, innovants ou solidaires : entrepreneuriat, audiovisuel, musique, projets associatifs, etc. Depuis sa création en 2010, Ulule a permis le financement de 6500 projets représentant plus de 22 millions d'euros collectés, via sa communauté de 540 000 utilisateurs. Une nouvelle façon d'aider, de partager ou de participer à l'éclosion de bonnes idées.



www.touscoprod.com

Touscoprod est une plateforme de financement participatif exclusivement dédiée au cinéma et à l'audiovisuel. Depuis le lancement du site web en janvier 2009, près de 3,4 millions d'euros ont été récoltés sur touscoprod, permettant la réalisation de près de 400 films. Parmi ces derniers, six films sélectionnés au Festival de Cannes, deux nominations aux Oscars et un Ours d'or à Berlin. touscoprod s'est fixé comme mission de favoriser la création audiovisuelle sous toutes ses formes en créant le plus court chemin du scénario au spectateur.



www.babeldoor.com

Babeldoor, « Bâtissons et finançons des projets qui ont du sens ». Babeldoor.com fut le premier site de financement participatif de projets en don contre don lancé en France en 2010. Centré sur l'accompagnement de projets à forte utilité sociale, le site a pour particularité de mixer crowdfunding et crowdsourcing. Associations, bénévoles, volontaires, porteurs de projets solidaires et engagés peuvent y lancer des campagnes de co-financement ou de co-opération et mobiliser en réseau tous les moyens nécessaires au développement de leurs plus belles initiatives.



www.mymajorcompany.com

MyMajorCompany est une plateforme de financement participatif ouverte à tous les projets porteurs de sens et créateurs de valeur, notamment les projets créatifs et culturels, solidaires, entrepreneuriaux... D'abord spécialisée dans la musique, MMC permet aujourd'hui à des projets de tous horizons de naître grâce au soutien d'internautes : de la restauration du dôme du Panthéon à l'ouverture d'une boutique de savons artisanaux, de l'achat de ruches à l'organisation d'un tournoi international de jeux vidéo, ce sont des centaines de belles histoires collectives qui s'écrivent tous les jours.



www.proarti.fr

Proarti est la plateforme numérique de mécénat participatif dédiée à la création artistique et à la découverte culturelle. Acteur de l'économie solidaire, Proarti accompagne des artistes professionnels ou en devenir et des acteurs culturels de tous les champs artistiques (théâtre, danse, audiovisuel, arts plastiques, musique, etc.) pour trouver de nouvelles formes de financement et impliquer différemment leurs publics.

Le mécénat comment ça marche ?

Le mécénat se définit comme un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Il se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux.

Le mécénat doit donc être clairement distingué du parrainage, terme assimilable à l'anglais « sponsoring », qui se définit comme un soutien matériel apporté par une entreprise à une manifestation, une personne, un produit ou une organisation, en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Qui peut en bénéficier ?

Avant de s'engager dans une démarche de recherche ou d'apport de mécénat, il convient de vérifier que l'organisme bénéficiaire est habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt et donc à délivrer à ses mécènes le « reçu dons aux œuvres ».

1. Le bénéficiaire doit être un organisme d'intérêt général

Cette condition est remplie si ;

- L'activité est non lucrative ;
- La gestion est désintéressée ;
- L'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes.

2. L'œuvre doit être d'intérêt général

Cette condition est remplie si l'œuvre revêt un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises.

3. Comment vérifier qu'un organisme peut bénéficier du mécénat déductible ?

En principe, l'organisme bénéficiaire du don doit apprécier, au regard des dispositions légales, s'il remplit ou non les conditions d'éligibilité au régime fiscal du mécénat.

Un organisme peut cependant demander, s'il le souhaite, à la Direction des Services fiscaux du département où son siège social est établi, s'il relève bien des catégories bénéficiant du mécénat. Cette demande de « rescrit fiscal » doit être formulée par écrit, en fournissant tous éléments utiles pour apprécier l'activité de l'organisme.

4. Les dons levés par des plateformes de financement participatif

Les dons levés par des plateformes de financement participatif sur internet ouvrent droit aux avantages fiscaux du mécénat sous réserve de l'éligibilité des organismes bénéficiaires selon les conditions décrites ci-dessus.

Quels sont, dans le domaine culturel, les principaux organismes éligibles ?

Sous réserve de vérification au cas par cas, peuvent être éligibles au régime fiscal du mécénat :

- L'État, les collectivités locales et leurs établissements publics,
- Les organismes d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises (en particulier les associations « loi 1901 », fondations et associations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprises),
- Les fondations et associations reconnues d'utilité publique qui peuvent recevoir des dons et versements pour le compte des organismes visés ci-dessus, les fonds de dotation,

Le mécénat comment ça marche ?

- Les musées de France (au sens de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France),
- La Fondation du patrimoine ou les fondations ou associations reconnues d'utilité publique et agréées, en vue de subventionner les travaux de conservation, de restauration ou d'accessibilité des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques,
- Les organismes dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la diffusion du spectacle vivant ou l'organisation d'expositions d'art contemporain (à l'exclusion des organismes constitués en sociétés, exception faite, pour le mécénat des entreprises, des sociétés de capitaux dont le capital est entièrement public),
- Les établissements d'enseignement supérieur, de recherche ou d'enseignement artistique, publics ou privés agréés, d'intérêt général à but non lucratif,
- Certains organismes agréés dont le siège est situé dans un État membre de la Communauté Européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Pour toutes informations complémentaires sur le mécénat culturel, voir le site de la mission du mécénat du ministère : www.mecenat.culture.gouv.fr

Pour conseiller et mettre en contact les porteurs de projet, les entreprises et les particuliers, le ministère a mis en place un réseau de correspondants mécénat dans ses directions centrales et régionales, et ses établissements. Ceux-ci coordonnent leur action avec celle correspondants mécénat des instances partenaires du ministère : Chambres de commerce, Notariat, Experts-comptables...

Voir : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/Mission-Contacts